

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021**

**Présents :** Pascale CAVALIER, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO,, Elie HERBEMONT, Arnaud SAUVAIRE, Céline BELLARA, Sophie BERETTA, Nicolas WISNIEWSKI, Magali GUEIDAN et Sabine DA COSTA

**Absent :** Néant

Date de la convocation : 12 janvier 2021

La séance est ouverte à 18 heures 30, sous la présidence de Pascale CAVALIER, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 17 décembre 2020.

Est nommée secrétaire de séance, Nathalie CUOZZO

Pascale CAVALIER donne lecture de l'ordre du jour et demande à ce que soit rajoutée la délibération pour le changement du siège social du Syndicat AEP du Vidourle :

- Délibération : Décisions modificatives budgétaires
- Délibération : Augmentation loyer appartement mairie
- Délibération : Mandatement des investissements 2021
- Réflexion sur le tarif de location du foyer et son règlement
- Recrutement pour un poste administratif à mi-temps (contrat Aidé)
- Cereg : point sur l'étude des eaux pluviales
- Questions diverses

### **Changement de siège social du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Vidourle**

Madame la Maire fait part du conseil syndical AEP du Vidourle, qui s'est tenu le 30 septembre 2020, au cours duquel il a été voté le changement de lieu de siège social. Après discussion, le conseil municipal accepte que le siège du Syndicat AEP du Vidourle soit déplacé de Crespian à Montpezat.

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 1

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

### **Décision modificative budgétaire**

Madame la Maire explique qu'il y a un dépassement de crédit à l'article 7391171(014) et qu'il y a donc lieu de prendre une décision modificative budgétaire. Après discussion, le conseil municipal accepte de procéder au virement de crédits suivant sur le budget 2020 : -750 € au 61551(011) et +750 € au 7391171(014)

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

### **Augmentation loyer appartement mairie**

Madame la Maire rappelle que le loyer de l'appartement de la mairie suit l'augmentation de l'indice de référence des loyers et doit être revalorisé chaque année le 1<sup>er</sup> avril. Après discussion, le conseil municipal accepte d'augmenter le loyer qui est actuellement de 470,05 € et de le fixer à 470,98 €, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

### **Mandatement des investissements 2021**

Madame la Maire informe que pour pouvoir mandater des factures d'investissement en attendant le vote du budget 2021, il y a lieu de délibérer afin d'autoriser la commune à régler les mandats, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, pour la commune et pour l'assainissement. Après discussion, le conseil municipal autorise madame la Maire à payer les dépenses d'investissement.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

### **Réflexion sur le tarif de location du foyer et son règlement**

Madame la Maire souhaite que le tarif pour les associations du RPI soit changé et propose la gratuité pour l'APE. Elle propose d'augmenter la caution pour le ménage à 200 €, car si le ménage est mal fait ou non fait, nous devons faire appel à une entreprise de nettoyage. Il faudrait également prévoir un éclairage extérieur, côté vignes et il faudrait revoir le règlement intérieur. Alain Trochard, Didier Bros, Sabine Da Costa et Nicolas Wisniewski sont chargés de ce travail. Après discussion, le conseil municipal accepte d'augmenter la caution pour le ménage à 200 €.

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

**Recrutement pour un poste administratif à mi-temps (contrat Aidé)**

En raison de la charge de travail au secrétariat, madame la Maire propose de recruter un agent à mi-temps (contrat Aidé). Après discussion, le conseil municipal accepte de prendre des renseignements concernant les contrats Aidé.

**Cereg : point sur l'étude des eaux pluviales**

Les élus vont se réunir prochainement pour une étude plus approfondie sur les eaux pluviales, en tenant compte de l'urbanisation future.

Ce sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, le jeudi 28 janvier prochain.

**Questions diverses**

- Lecture du courrier de remerciements reçu par la Communauté d'Agglomération de Menton, pour la collecte de dons pour les sinistrés des Alpes-Maritimes
- Présentation du devis proposé pour l'achat de matériel informatique : Arnaud Sauvare se charge de son étude

**TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE SONT CONSULTABLES EN MAIRIE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10

La Maire,  
**Pascale CAVALIER**

La Maire,



Les conseillers municipaux,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "S. S. S.", written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. B.", written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "D. D.", written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M.", written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. J.", written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M.", written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. C.", written over a horizontal line.